

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5242
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser des quantités supplémentaires pour les ententes-cadres 1 et 2 du contrat OS-SP-30010 pour les services professionnels en archéologie	
No dossier(s) interne(s) : OS-SP-30010 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
<p>Actions : MODIFICATION DE CONTRAT</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : OS-SP-30010 Contrat 1 Montant : 160 965,00 \$ Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Résultat : Contrat 1 : Arkéos inc. 160 965,00 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p>No contrat : OS-SP-30010 Contrat 2 Montant : 114 975,00 \$ Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Résultat : Contrat 2 : Patrimoine Experts senc 114 975,00 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5242
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-03-07 CM-20230307-193 QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-30010</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser, dans le cadre des services professionnels en archéologie prévus au contrat SP-30010, les modifications suivantes:</p> <p>des quantités supplémentaires au montant de 241 447,50 \$ à Arkéos inc., contrat 1, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 20 décembre 2022 joint au présent sommaire décisionnel;</p> <p>des quantités supplémentaires au montant de 172 462,50 \$ à Patrimoine Experts senc, contrat 2, dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 20 décembre 2022 joint au présent sommaire décisionnel.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-256)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-05-04 CM-20210504-414 ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-30010</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger les ententes-cadres 1 et 2 du contrat OS-SP-30010, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour des services professionnels en archéologie, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Arkéos inc. Contrat 1 804 825 \$;</p> <p>Patrimoine Experts senc Contrat 2 574 875 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1310)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Une deuxième augmentation du contrat OS-SP-30010 de 275 940 \$ (incluant TPS et TVQ) est requise pour les services professionnels en archéologie. Le volume de demandes en archéologie a augmenté considérablement alors que plusieurs services de la Ville intègrent l'archéologie à leurs projets. Ceci permettra d'assurer la continuité des services jusqu'à la fin du contrat.</p> <p>Un nouvel appel d'offres est publié pour ces services.</p> <p>Le 7 mars 2023, une première augmentation du contrat 1 de 241 447,50 \$ (incluant TPS et TVQ) a été faite et représentait 30% du contrat 1 initial. Avec la première augmentation, la présente demande de 160 965 \$ (incluant TPS et TVQ) représente 50% du contrat 1 initial de 804 825 \$ (incluant TPS et TVQ), totalisant 1 207 237,50 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>Le 7 mars 2023, une première augmentation du contrat 2 de 172 462,50 \$ (incluant TPS et TVQ) a été faite et représentait 30 % du contrat 2 initial. Avec la première augmentation, la présente demande de 114 975 \$ (incluant TPS et TVQ) représente 50 % du contrat 2 initial de 574 875 \$ (incluant TPS et TVQ), totalisant 862 312,50 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>Ces augmentations de 50 % sont acceptables puisque les clauses de variabilité des quantités sont présentes dans le contrat car le montant prévu initialement était approximatif.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5242		
ASPECTS FINANCIERS Ententes-cadres, les crédits seront autorisés et engagés au fur et à mesure de l'expression des besoins.				
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS				
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS				
CADRE NORMATIF <p>Le document d'appel d'offres prévoit à l'article 10.27 du contrat que «les quantités indiquées au devis ou au bordereau de prix ne sont qu'à titre indicatif seulement et que le donneur d'ordre ne s'engage pas à acquérir la totalité de ceux-ci. Les quantités indiquées au devis ou au bordereau de prix peuvent être augmentées ou diminuées à la discrétion du donneur d'ordre».</p> <p>L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p>				
REMARQUE(S) <p>Contrat 1 E/C 2555148 et 2626928 1 207 237,50 \$ (incluant TPS et TVQ) montant total des bons de commande incluant l'augmentation Contrat 2 E/C 2557304 862 312,50 \$ (incluant TPS et TVQ) montant total du bon de commande incluant l'augmentation</p> <p>Le contrat liant la Ville et chaque adjudicataire prend fin, selon la dernière des éventualités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'atteinte de la fin de la période contractuelle; - L'atteinte du montant du contrat adjudgé avant taxes; - Lorsque le responsable désigné de la Ville décide, à son entière discrétion, que les services de l'adjudicataire ne sont plus requis. 				
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat OS-SP-30010 ententes-cadres 1 et 2 pour les services professionnels en archéologie, des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 160 965,00 \$ (incluant TPS et TVQ) à Arkéos inc. et 114 975,00 \$ (incluant TPS et TVQ) à Patrimoine Experts senc.</p> <p>(CT : 1772306)</p>				
CERTIFICATION <p>Numérotation des finances : 1772306 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s) Ce contrat fera l'objet de 2 ententes cadres (entente contractuelle) et se déploiera sous forme de demandes d'achat autorisées au fur et à mesure de l'expression des besoins.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <u>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</u> Trésorier </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <u>2023-11-07</u> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			<u>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</u> Trésorier	<u>2023-11-07</u> AN - MS - JR
<u>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</u> Trésorier	<u>2023-11-07</u> AN - MS - JR			